



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25046035

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

28 MARS 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : 0846 940 850

Nom

(en entier) : **Bricolagh**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Mermoz 1/4 - 6041 Gosselies****Objet de l'acte : Renouvellement mandat**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024

A l'unanimité l'assemblée :

1° a décidé de renouveler avec effet rétroactif au 13 juin 2024 et pour un nouveau terme de six ans les mandats d'administrateur de :

-Monsieur CREM Cédric

-La SPRL C.A.I., représentée par Mr MESTDAGH Carl

-La SPRL BUZZ MANAGEMENT, représentée par Mr MESTDAGH Eric,
qui ont accepté. Leur mandat prendra fin lors de l'AGO 2030.

A toutes fins utiles, l'assemblée a décidé de ratifier tous les actes posés par les administrateurs du 13 juin 2024 à ce jour.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2024

Le conseil d'administration s'est immédiatement réuni après l'AGE et a décidé à l'unanimité de renouveler avec effet rétroactif au 13 juin 2024 le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Cédric CREM, qui a accepté, pour une durée de six ans jusqu'à l'AGO de 2030.

A toutes fins utiles, le conseil d'administration a décidé de ratifier à l'unanimité tous les actes posés par l'administrateur délégué du 13 juin 2024 à ce jour.

Cédric Crem
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).